

MERCREDI 2 MARS 2022

Professionnels de la filière socio-éducative : revalorisation essentielle pour métiers essentiels

Le Gouvernement et les Départements de France s'engagent ensemble pour des revalorisations salariales de 1,3 milliard d'euros en faveur des professionnels de la filière socio-éducative. Cet accord conclu vendredi 18 février 2022 lors de la conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social permet une revalorisation des salaires des professionnels de la filière socio-éducative à hauteur de 183 euros nets par mois.

« C'est une juste reconnaissance de ces professionnels oubliés du Ségur de la santé, une revalorisation essentielle pour des métiers essentiels ! La crise sanitaire a montré, s'il en était besoin, les compétences et la réactivité de ces professionnels de l'accompagnement social et médico-social. Je me réjouis que la voix du Département des Deux-Sèvres et de l'ensemble des Départements de France ait été entendue par le Premier Ministre. Il nous faut continuer à travailler sur l'attractivité de ces métiers afin d'en préserver le maillage territorial, indispensable à un accompagnement adapté de chaque Deux-Sévrien en situation de fragilité », déclare Coralie Dénoués, présidente du Conseil départemental des Deux-Sèvres.

Cette revalorisation s'appliquera, dès le 1^{er} avril 2022, au sein des services départementaux pour les agents relevant de la filière socio-éducative et les personnels soignants de la Protection maternelle et infantile. A ce jour mais cela dans l'attente des textes d'application, quelque 280 agents pourraient être concernés.

CONTACT PRESSE 

Delphine PERONNET

Direction du Cabinet et de la Communication

Tél : 05 49 06 63 48 • Port : 06 63 21 57 51